Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur 1 ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Emmanuelle ILLAN tél. : 01 49 55 56 45 Fax : 01.49.55.40.06 N° NOR : AGRE0930275C	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDESR/N2009-2123** **Date: 15 décembre 2009**

Date de mise en application : **immédiate (session d'examen 2011)**

Annule et remplace :
Notes de service
DGER/POFEGTP/N2003-2092 du 02 décembre2003
Nombre d'annexes : **6**.

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques » (ANABIOTEC).

Bases juridiques : Livre VIII du code rural.
Arrêté du 21 juillet 2009 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ».

Mots-clés : BTSA Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques – BTSA Anabiotec – Epreuves – CCF – Hors CCF – Tronc commun – Domaine professionnel – EPS – MIL – M11.

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques » du BTSA en application de l'arrêté du 21 juillet 2009 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ».

La présente disposition est applicable à partir de la rentrée scolaire 2009 pour la session d'examen 2011 du BTSA « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :
- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service :

I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel ».

I. – Cadre général des modalités d'évaluation :

La définition de ce BTSA rénové en terme de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites par le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques » repose sur sept épreuves.
Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales intégratives qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)
Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales intégratives sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du BTSA pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)
Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Un CCF correspond à une seule situation d'évaluation.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme
Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves coefficientées des groupes 1 et 2 auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II. – Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) :

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1
« Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30mn

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :

- S'exprimer et communiquer et comprendre le monde :
    - Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21 et M22.**

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve
L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve
Elle est assurée, à partir d'une grille nationale[1] par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

[1] Voir annexe 1

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes incluses dans la capacité générale :
- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
  - Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
  - Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
  - Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
  - S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
  - Interagir dans des situations de communication variées ;
  - Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21 et M22.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue deux capacités : « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme.
Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permet d'évaluer la capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire ». Elle porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- Une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche

de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;
- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;
- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, …) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous capacité à « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées » .
L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :
- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
  - l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
  - il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).

- à mettre en œuvre une argumentation orale :
  - l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
  - il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue deux sous capacités : « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).
Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.
L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.
Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle évalue les sous capacités du groupe et du candidat :

- à se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- à anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;
- à améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue deux capacités : « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».
Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3 heures comprenant deux parties. La première, vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.
Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages et qui peuvent être lus en une demi-heure.
Il est évalué par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l'épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Orale	3	1 heure

Nature de l'épreuve :
Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.
Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- Un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- Une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s'inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment, de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve :
L'épreuve se déroule en deux parties :
- Dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- Dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les capacités annoncées pour l'épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l'expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la capacité suivante :
- Communiquer dans une langue étrangère :
    - Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M23.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :
- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

BTSA rénovés			
Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 mn + 40 mn de préparation

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examinateur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examinateur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.
L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.

La grille de compréhension de l'oral[2], libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examinateur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examinateur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examinateur.
Le thème de cet entretien, choisi par l'examinateur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examinateur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc…).

Évaluation de l'épreuve
L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante[3], qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

[2] Voir annexe 2
[3] Voir annexe 3

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la capacité générale suivante :
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données » et les sous capacités :
    - Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
    - Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans les cadre des modules **M41 et M42.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.

Deux contrôles évaluent la capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».
- CCF1, de coefficient 1,2, évalue les sous-capacités suivantes :
    - « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
    - « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2, de coefficient 0,8, évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».
- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
    - la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
    - l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
    - l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
    - l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en oeuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l’épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrite	3	3 heures

Nature de l’épreuve
L’épreuve est écrite et d’une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l’objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l’utilisation de l’outil informatique).

Évaluation de l’épreuve
Elle est réalisée à partir d’indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois.**

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier l'acquisition la capacité générale suivante :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser, et les sous-capacités :
    - Mobiliser son intelligence motrice ;
    - Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.
Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :

- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.
Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.
Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposés une épreuve adaptée.
Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Les MIL (module M71) visent à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.
Les MIL correspondent à un volume horaire de 87 heures.
De fait, le temps de formation disponible pour les MIL en BTSA peut être divisé entre un à deux modules, sachant qu'un MIL ne peut avoir un horaire inférieur à 40 heures.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.

III. – Les modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7[4] :

EPREUVE E5

Objectifs de l'épreuve :
L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Organiser le fonctionnement du laboratoire en tenant compte des contraintes normatives, qualitatives, économiques et environnementales :
    - Situer le laboratoire dans son contexte socio-professionnel ;
    - Organiser le travail en équipe au sein du laboratoire ;
    - Assurer la gestion des consommables et des équipements du laboratoire ;
    - Mettre en œuvre de façon raisonnée les recommandations en matière de santé et de sécurité au travail ;
    - Assurer la gestion des déchets.
- Concevoir un plan de contrôle en fonction des secteurs concernés (alimentation, agriculture, environnement, santé humaine et animale) :
    - Identifier les objectifs et problématiques du contrôle dans les différents secteurs en tenant compte de la réglementation et des certifications ;
    - Repérer les points de contrôle ;
    - Associer un analyse à un point de contrôle ;
    - Elaborer un plan de contrôle adapté.
- Raisonner le choix et la mise en place d'un système analytique :
    - Choisir les méthodes et les appareillages appropriés en tenant compte de leurs principes ;
    - Identifier les différentes étapes de l'analyse ;
    - Analyser les différentes étapes en fonction de l'objectif souhaité ;
    - Valider et interpréter les résultats grâce à une démarche statistique et scientifique.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M51, M52, M53, M54 et M55**.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E5	3 CCF	Ecrit Oral	3

L'épreuve E5 se compose de 3 CCF.

- 1 CCF, de coefficient 1, écrit ou oral dont la durée est laissée à l'appréciation des équipes pédagogique, évalue la capacité « Organiser le fonctionnement du laboratoire en tenant compte des contraintes normatives, qualitatives, économiques et environnementales ».
  Le support de formation de ce CCF est le module M51 et la discipline concernée est : biochimie, microbiologie la biotechnologie ;

- 1 CCF, de coefficient 1, écrit ou oral dont la durée est laissée à l'appréciation des équipes pédagogique, évalue la capacité « Concevoir un plan de contrôle en fonction des secteurs concernés (alimentation, agriculture, environnement, santé humaine et animale) ».
  Le support de formation de ce CCF est le module M52 et la discipline concernée est : biochimie, microbiologie et biotechnologie ;

[4] Voir tableau récapitulatif de l'évaluation en BTSA Anabiotec, domaine professionnel, annexe 6

- 1 CCF, de coefficient 1, écrit d'une durée de 2 heures évalue la capacité « Raisonner le choix et la mise en place d'un système analytique ».
  Les supports de formation de ce CCF sont les modules M53, M54 (obj.1), M55 (obj.1) et les disciplines concernées sont : biochimie, microbiologie, biotechnologie, biologie-écologie, physique-chimie et mathématiques.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	Ecrit	3	3 heures

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve écrite, de coefficient 3 et d'une durée de 3 heures.

Evaluation
Elle est réalisée par les enseignants des disciplines suivantes : physique-chimie et biochimie, microbiologie et biotechnologie qui interviennent dans les modules M51, M52, M53, M54 (obj.1) et M55 (obj.1).

EPREUVE E6

Objectifs de l'épreuve :
L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Conduire la réalisation des analyses en autonomie dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et de sécurité :
    - Utiliser de manière optimale et raisonnée les appareillages sélectionnés ;
    - Réaliser les analyses physico-chimiques adaptées au contexte professionnel ;
    - Réaliser les analyses microbiologiques, biochimiques et biologiques adaptées au contexte professionnel ;
    - Assurer le fonctionnement et la maintenance du matériel existant ;
    - Rédiger des comptes-rendus ;
    - Intégrer l'outil informatique dans le traitement de données.
- Participer à la mise en œuvre de procédés biotechnologiques :
    - Identifier les objectifs des procédés ;
    - Expliquer les utilisations technologiques des systèmes vivants ;
    - Réaliser la préparation de systèmes vivants en vue de l'utilisation biotechnologique ;
    - Utiliser des systèmes vivants dans le cadre d'une production biotechnologique.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M54, M55, M56 et M57.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E6	5 CCF	Ecrit Pratique	6

L'épreuve E6 se compose de 5 CCF.
- 3 CCF évaluent la capacité « Conduire la réalisation des analyses en autonomie dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et de sécurité » :
    - 2 CCF, de coefficient 1 chacun, de nature écrite et pratique d'une durée de 3 heures minimum ;
    - 1 CCF, de coefficient 2, de nature écrite et pratique d'une durée de 3 heures minimum et pluridisciplinaire.

Les enseignants doivent répartir les six sous-capacités constitutives de cette capacité entre les trois CCF, pour lesquels les cinq disciplines servent de support. L'épreuve pluridisciplinaire permet de mettre en œuvre l'analyse complète de produits ou de substrats ou encore de répondre à une problématique.
Les supports de formation sont les modules M54 (obj.2 et 3), M55 (obj. 2) et M56. Ces CCF sont organisés par des enseignants qui interviennent dans les disciplines : biochimie, microbiologie et biotechnologie, physique-chimie et mathématiques.

- 2 CCF évaluent la capacité « Participer à la mise en œuvre de procédés biotechnologiques ».
    - 1 CCF, de coefficient 1, écrit évalue les deux sous-capacités suivantes :
        - Identifier les objectifs des procédés biotechnologiques ;
        - Expliquer les utilisations technologiques des systèmes vivants.
    - 1 CCF, de coefficient 1, pratique d'une durée de 3 heures minimum évalue les deux sous-capacités suivantes :
        - Réaliser la préparation de systèmes vivants en vue d'une utilisation biotechnologiques ;
        - Utiliser des systèmes vivants dans le cadre d'une production biotechnologique.

Le support de formation de ces CCF est le module M57. Ils sont évalués par des enseignants qui interviennent dans les disciplines : biochimie, microbiologie et biotechnologie et biologie-écologie.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	Ecrit et pratique	6	4 heures

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve écrite et pratique, de coefficient 6 et d'une durée de 4 heures. Au cours des manipulations en laboratoire, le jury peut poser des questions au candidat pour vérifier l'acquisition de capacités qui ne seraient pas évaluables par la pratique. L'écrit sert essentiellement à vérifier la capacité du candidat à rédiger un compte-rendu.

Evaluation
Elle est réalisée par des enseignants de physique-chimie, biochimie, microbiologie et biotechnologie, biologie-écologie, physique-chimie et mathématiques qui interviennent dans les modules M54 (obj. 2 et 3), M55 (obj.2), M56 et M57.

ÉPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE,SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	écrite orale	4	45 mn
E7 Partie 2	écrite orale	8	45 mn
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.
Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser les réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve :
L'épreuve permet d'évaluer la capacité suivante qui se décline en sous-capacités de rang 2 et de rang 3 :

- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle :
  - Raisonner la mise en place d'analyses et de contrôle dans le cadre d'une situation professionnelle :
    - identifier les objectifs et les problématiques des analyses en lien avec une situation professionnelle ;
    - justifier le choix des analyses et des contrôles dans le cadre d'une situation professionnelle.
  - Communiquer en situation professionnelle :
    - Communiquer avec professionnalisme en interne et en externe ;
    - Communiquer des résultats oralement ou par écrit.
  - Participer à des travaux de recherche ou d'expérimentation :
    - Réaliser une veille scientifique et technologique ;
    - Analyser les étapes d'une démarche scientifique depuis la définition de la problématique jusqu'à la validation des résultats ;
    - Participer à l'élaboration de protocoles de recherche ;
    - Mettre en œuvre un dispositif expérimental ;
    - Présenter les résultats sous une forme appropriée.
  - Apporter des recommandation et des conseils aux clients en fonction des résultats et des travaux réalisés ;
  - Prendre des responsabilités, des initiatives dans le cadre de ces activités professionnelles.

Cette capacité se distingue des autres capacités par son caractère intégratif et sa contextualisation. Il s'agit donc d'évaluer le candidat sur des mises en situations complexes, dans des conditions professionnelles.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M58 et M61**.

Cette épreuve se décline en deux parties, correspondant à deux situations d'évaluation indépendantes, c'est-à-dire deux temps et deux jurys.

PARTIE 1 : oral (coefficient 4)
Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la sous-capacité « Participer à des travaux de recherche ou d'expérimentation ».

Nature de la situation d'évaluation
Le support de formation est le module M58. A partir du thème choisi et des travaux réalisés, le candidat rédige un dossier et le soutient devant les examinateurs.
Le candidat est évalué sur sa capacité d'analyse d'une problématique technique, intégrant si possible des aspects environnementaux et socio-économiques dans un des secteurs du contexte de ce BTSA. Le mot « problématique » doit être compris dans un sens large. L'objectif est d'étudier une situation professionnelle réelle et contextualisée. La réponse ne peut être abordée de manière strictement bibliographique.

La présentation de l'étude prend la forme d'un document synthétique, à caractère professionnel (10 pages, annexes comprises ; aucune forme type exigée) complété par une note de synthèse à l'attention de l'ensemble des membres du jury. Le candidat présente les points essentiels de son étude : contexte, problématique, démarche mise en oeuvre, résultats, propositions éventuelles.

Le candidat présente son étude ainsi qu'une analyse critique de la méthode mise en oeuvre et les résultats obtenus. Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout support de communication à sa convenance (15 minutes).
Après cet exposé, le jury demande au candidat des éclaircissements ou des approfondissements sur l'étude présentée et l'interroge sur sa capacité à prendre du recul sur l'expérience vécue (30 minutes).

Evaluation
¼ de la note concerne le dossier écrit, ¾ la prestation orale.
L'évaluation utilise une grille critériée « Participer à des travaux de recherche et d'expérimentation »[5] qui permet d'évaluer l'acquisition de cette sous-capacité à partir de critères proposés dans l'annexe 4.

PARTIE 2 : oral – 45 min (coefficient 8)
Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition des sous-capacités :

- Raisonner la mise en place d'analyses et de contrôle dans le cadre d'une situation professionnelle ;
- Communiquer en situation professionnelle ;
- Apporter des recommandations et des conseils aux clients en fonction des résultats et des travaux réalisés ;
- Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ses activités professionnelles.

Le module du référentiel de formation concerné est le module M61.

Cette évaluation orale s'appuie sur un dossier écrit élaboré par le candidat à partir de trois situations professionnelles vécues notamment pendant le stage de 12 semaines réalisé dans un ou plusieurs laboratoires professionnels.
Le candidat choisit les situations professionnelles qui lui permettront d'acquérir les capacités évaluables dans cette seconde partie de l'épreuve. Ce choix est réalisé à partir du référentiel professionnel et du référentiel de certification avec l'aide de l'équipe pédagogique dans le cadre de l'accompagnement au projet professionnel. Il doit être fait avant le départ en stage ou pendant le stage bien avant l'exposé oral.

Les situations professionnelles vécues doivent appartenir aux champs de compétences du référentiel professionnel. Elles sont tirées des fiches descriptives d'activité et des situations professionnelles significatives du référentiel professionnel. Elles permettent l'acquisition des capacités visées par le référentiel de certification.
Les situations professionnelles vécues doivent avoir été réellement et concrètement expérimentées par l'apprenant lors de séquences de formation en milieu professionnel dans

[5] Voir annexe 4

le cadre scolaire (stages individuels, stages collectifs, interventions éventuelles au niveau de l'établissement ou chez un professionnel partenaire…) ou hors du contexte scolaire (cadre familial, associatif, d'entraide…). Une situation professionnelle n'est vécue que si l'étudiant y joue un rôle d'acteur.

Le dossier comporte :
- Un document synthétique écrit (15 à 20 pages, annexes comprises), à caractère professionnel, présentant une étude réalisée dans un laboratoire extérieur à l'établissement, portant sur une démarche professionnelle et son analyse critique. Cette dernière concerne l'analyse de la démarche et des résultats, propositions d'améliorations. Elle peut porter sur les aspects techniques, méthodologiques, environnementaux et sur les aspects liés au management ou à l'organisation du travail ;
- Deux fiches synthétiques présentant 2 situations professionnelles vécues, différentes de celle qui est présentée dans l'étude. En 1 à 2 pages, il s'agit de décrire le contexte de la situation, de présenter la problématique éventuelle et d'apporter des éléments d'analyse.

La soutenance orale :
- 15 min de présentation du dossier ;
- 30 min d'entretien, au cours desquelles le jury demande au candidat d'approfondir les éléments apportés lors de sa présentation, de développer éventuellement les situations qui n'ont pas été présentées oralement et d'analyser les compétences mobilisées dans les diverses situations.

Evaluation
¼ de la note concerne le dossier écrit, ¾ la prestation orale.

Le dossier, transmis préalablement, est évalué par un des enseignants technique membre du jury.

L'évaluation est réalisée par un jury constitué de deux enseignants techniques (différents de ceux de la partie 1), choisis dans les disciplines suivantes : biochimie-microbiologie-biotechnologie , biologie-écologie, ou physique-chimie.

L'évaluation utilise une grille critériée nationale[6]. Le candidat est évalué sur l'acquisition des sous-capacités énoncées ci-dessus. Pour cela, les critères sont précisés dans la grille en annexe 5.

IV. – Cas particulier du module M11 :

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures.
Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Marion ZALAY

[6] Voir annexe 5

ANNEXE 1

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E1 :

« EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

SESSION

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1ère partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	(à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2ème partie	- Adaptation du texte à la situation de communication	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé	/3
	- Richesse des arguments	- diversité - pertinence - précision	/6
Sur les deux parties	Présentation et maîtrise des codes	- présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
		Total	/20
		Note en points entiers	/20

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3 pour les candidats hors CCF
COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

NOM : ……..
Prénom : ……..
Date : ……

Fiche à remplir en français – Grille fournie **à titre indicatif** (à adapter en fonction du support)

	I- Compréhension globale	**7 Pts/10**
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité, …)		
Contexte (lieu, époque ...)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
	II- Compréhension détaillée	**3 Pts/10**
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc., ... (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
TOTAL 1ère partie		/10

ANNEXE 3

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3
candidats hors CCF

SESSION

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT 1.Rendre compte 2.Interpréter 3.Développer un point de vue personnel	**/2**
APTITUDE A COMMUNIQUER • Prise de parole en continu 4.autonomie 5.aisance • Entretien 6.réactions aux sollicitations de l'examinateur 7.initiative 8.capacité à intéresser et convaincre	**/2**
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE 9.Intelligibilité du message* 10.Correction de la langue* 11.Fluidité de l'expression 12.Authenticité de la langue **/6*** *Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.*	
Total	**/10**
COMPREHENSION ORALE	**/10**
Note finale Expression orale + compréhension orale	**/20** en points entiers
Appréciation générale :	

Signature

ANNEXE 4

Participation à des travaux de recherche et d'expérimentation (coefficient 4)

Remarque concernant la grille indicative :
Cette grille est un document de travail à l'intention des équipes pédagogiques et peut évoluer.
Elle fera l'objet d'un travail complémentaire visant, entre autre, à mettre en évidence les indicateurs.

Capacités	Critères	Indicateurs	Observations	Note
Evaluation du dossier écrit				
- **Présenter les résultats sous une forme appropriée**	• Respect des consignes de présentation de l'étude • Clarté et cohérence des documents présentés • clarté et pertinence de la présentation des résultats • Précision du vocabulaire			
Total pour la partie écrite				**/20**
Evaluation de l'oral				
- **Réaliser une veille scientifique et technologique** - **Analyser les étapes d'une démarche scientifique depuis la définition de la problématique jusqu'à la validation des résultats** - **Participer à l'élaboration de protocoles de recherche** - **Mettre en oeuvre un dispositif expérimental**	• Justification des choix et de la démarche adoptée dans l'étude • Analyse critique du travail présenté lors de l'étude (aspects techniques, méthodologiques, économiques, environnementaux, ou liés à l'organisation des travaux) • maîtrise du sujet d'un point de vue scientifique et technique • Qualité de l'argumentation • Implication dans l'action • Identification et analyse des écarts par rapport aux objectifs de départ • qualité de l'analyse bibliographique • Choix des éléments présentés • Choix et exploitation des moyens de communication • Maîtrise du temps • Analyse critique des résultats de ses activités			
Total pour la partie orale				**/60**
Total écrit + oral				**/80**
			Note finale en points entiers	**/20**

ANNEXE 5
Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle (coefficient 8)

Remarque concernant la grille indicative :
Cette grille est un document de travail à l'intention des équipes pédagogiques et peut évoluer. Elle fera l'objet d'un travail complémentaire visant, entre autre, à mettre en évidence les indicateurs.

Capacités	Critères	Indicateurs	Observations	Note
Evaluation du dossier écrit				
- **Communiquer en situation de travail** o Communiquer avec professionnalisme en interne et en externe ; o Communiquer des résultats oralement ou par écrit.	• Intérêt de l'étude présentée par rapport aux objectifs et au niveau de la formation • Intérêt (représentativité, diversité) des SPV retenues • Pertinence et rigueur de la démarche adoptée pour traiter le problème • Respect des consignes de présentation du dossier • Clarté et cohérence des documents présentés • Précision du vocabulaire			
Total pour la partie écrite				**/20**
Evaluation de l'oral				
- **Raisonner la mise en place d'analyses et de contrôles dans le cadre d'une situation professionnelle** o Identifier les objectifs et les problématiques des analyses en lien avec une situation professionnelle o Justifier le choix d'analyses et de contrôles dans le cadre d'une situation professionnelle - **Apporter des recommandations et des conseils aux clients en fonction des résultats et des travaux réalisés** - **Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ses activités professionnelles**	• Justification des choix et de la démarche adoptée dans l'étude approfondie • Analyse critique du travail présenté lors de l'étude (aspects techniques, méthodologiques, économiques, environnementaux, ou liés au management ou à l'organisation du laboratoire ou des contrôles) • Analyse critique des résultats de ses activités • Maîtrise des situations présentées • Maîtrise des connaissances scientifiques et techniques en lien avec les situations étudiées • Qualité de l'argumentation • pertinence des recommandations et des conseils apportés • Implication dans l'action • Choix et exploitation des moyens de communication • Maîtrise du temps • Implication dans les SPV • Justification du choix des SPV • Identification des compétences nécessaires dans ces situations professionnelles • Réinvestissement des compétences dans des situations professionnelles futures • Adaptation au jury			
Total pour la partie orale				**/60**
Total écrit + oral				**/80**
			Note finale en points entiers	**/20**

ANNEXE 6

RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION EN BTSA ANABIOTEC – Domaine professionnel

EPREUVE E5 : L'environnement de l'analyse – coefficient 3

Capacités évaluées	**Modalités** (candidats en CCF)			**Modalités** (candidats hors CCF)		**Modules concernés**
			Enseignants concernés		Enseignants concernés	
- C5 : Organiser le fonctionnement du laboratoire.	1 CCF coefficient 1	Ecrit ou oral	BMB.	Ecrit 3 heures	BMB, biologie-écologie, physique-chimie, mathématiques.	M51
- C6 : Concevoir un plan de contrôle en fonction des secteurs concernés.	1 CCF coefficient 1	Ecrit ou oral	BMB.			M52
- C7 : Raisonner le choix et le mise en place d'un système analytique.	1 CCF coefficient 1	Ecrit 2 heures minimum	BMB, biologie-écologie, physique-chimie, mathématiques.			M53 M54 (obj.1) M55 (obj.1)

EPREUVE E6 : Pratique analytique et biotechnologie – coefficient 6

Capacités évaluées	**Modalités** (candidats en CCF)			**Modalités** (candidats hors CCF)		**Modules concernés**
			Enseignants concernés		Enseignants concernés	
- C8 : Conduire la réalisation des analyses en autonomie.	1 CCF coefficient 1	Ecrit + pratique 3 heures minimum	BMB, biologie-écologie, physique-chimie, mathématiques.	Pratique 4 heures	BMB, biologie-écologie, physique-chimie, mathématiques.	M54 (obj. 2 et 3) M55 (obj. 2) M56
	1 CCF coefficient 1	Ecrit + pratique 3 heures minimum				
	1 CCF coefficient 2	Ecrit + pratique 3 heures minimum pluridisciplinaire				
- C9 : Participer à la mise en œuvre de procédés biotechnologiques.	1 CCF coefficient 2	Ecrit	BMB, biologie-écologie.			M57
	1 CCF coefficient 1	Pratique 3 heures minimum				

EPREUVE E7 : Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel – coefficient 12. Capacité évaluée : C10 « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle ».

Modalités (candidats en CCF et candidats hors CCF)					**Modules concernés**
Capacités évaluées	Nature	Coefficient	Durée	Evaluateurs/lieu	
C10-3	Oral	4	15 minutes + 30 minutes	1 enseignant technique + un professionnel	M58
C10-1 C10-2 C10-4 C10-5	Oral sur rapport d'expériences professionnelles	8	15 minutes + 30 minutes	2 enseignants techniques	M11 M61